

# Conférence générale

**GC(51)/25**  
15 septembre 2007

**Distribution générale**  
Français  
Original : Anglais

## Cinquante et unième session ordinaire

### Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité et menace nucléaires israéliennes » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 12 septembre 2007 du représentant permanent d'Israël concernant l'inscription d'un point intitulé « Capacité et menace nucléaires israéliennes » à l'ordre du jour de la Conférence générale.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.



MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE  
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

le 12 septembre 2007

5.8-36-07

En référence au document GC(51)/1/Add.1, en date du 16 juillet 2007, j'ai l'honneur de vous faire part, en pièce jointe, de la position d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité et menace nucléaires israéliennes » à l'ordre du jour de la 51<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre et sa pièce jointe à tous les États Membres de l'AIEA.

Israel Michaeli  
Ambassadeur auprès de l'AIEA

M. Mohamed ElBaradei  
Directeur général  
AIEA



MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE  
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

**Position d'Israël concernant le document GC(51)/1/Add.1 (du 16 juillet 2007)**

L'initiative d'inscrire un point intitulé « Capacité et menace nucléaires israéliennes » à l'ordre du jour de la 51<sup>e</sup> session de la Conférence générale est injustifiée et préjudiciable. Elle stigmatise Israël avec de mauvaises motivations politiques et ne répond pas aux préoccupations les plus urgentes en matière de prolifération au Moyen-Orient. Par ailleurs, elle ira certainement à l'encontre d'un climat favorable à l'examen du rôle constructif que pourrait jouer l'AIEA.

L'introduction de ce point de l'ordre du jour remet en question l'appui d'Israël à la résolution intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient ». Cette résolution a été adoptée par consensus pendant 14 années consécutives jusqu'à l'année dernière. Il est déplorable que la réticence dont ont fait preuve plusieurs États Membres l'année dernière à appuyer le « compromis » obtenu ainsi que le texte généralement accepté de ladite résolution, sans répondre aux préoccupations les plus récentes en matière de prolifération au Moyen-Orient, ait mis en péril ce traditionnel esprit de consensus.

Il convient de noter que bien qu'Israël n'ait pas caché ses réserves fondamentales vis-à-vis du libellé et des modalités de cette résolution, il a toujours été prêt à l'appuyer dans l'intérêt du consensus, étant convaincu qu'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de missiles balistiques pourrait à terme être un complément important aux efforts globaux déployés en faveur de la paix, de la sécurité et de la limitation des armements dans la région.

La Conférence générale n'aurait donc pas intérêt à donner suite à la demande fondée sur de mauvaises motivations d'inscrire à son ordre du jour un point consacré aux prétendues « Capacité et menace nucléaires israéliennes », ce qui nous éloignerait de la possibilité de retourner au consensus traditionnel sur la résolution « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient ».